



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

solidarités, santé et famille : structures administratives

Question écrite n° 65633

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le rapport de la Cour des comptes (2004) remis en début mars 2005 au Président de la République. S'agissant de la direction générale de la santé, le rapport constate que « son efficacité est mise à mal par l'éclatement des responsabilités, le foisonnement des textes juridiques, le poids des tâches de gestion ou encore la succession des urgences sanitaires ». De nombreux exemples complètent cette analyse, proposant des réformes de la DGS, et notamment que « les tâches de gestion doivent être externalisées afin de concentrer les moyens de la direction sur la conception et l'évaluation des politiques ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant du rapport de la Cour des comptes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65633

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2005, page 5266